

37) 12) Ratification de deux contrats de travail.

M.le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de ratifier deux contrats de travail passés :

- 1°) avec M. MARTIN Adrien qui loue ses services à la Commune de Saint-Denis en qualité de gardien du Stade de la Redoute pour compter du premier Décembre 1963 ;
- 2°) avec M. LEGROS Léopold qui loue ses services à la Commune de Saint-Denis en qualité de Receveur-Flacier pour compter du 1er Décembre 1963.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

M.le Maire précise par ailleurs que M. LEGROS sera itinérant entre la Redoute, la piscine, l'abattoir et verra même les marchands. Son salaire est fixé aux environs de 40.000. F. par mois.

Approuvé
M. Le 6/12/63
P/de Préfet
M. le Maire Général
Sigismond Leclercq

Adopté à l'unanimité.